



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur



Secrétariat
10.06.2016 P.B.

Nos réf.: 816x83cf7
D/29/2016

Dossier suivi par : Monique POMMERELL
Tél. 247-74622
E-mail monique.pommerell@mi.etat.lu

Ville d'Esch-sur-Alzette

B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Luxembourg, le 7 juin 2016

Objet : Aménagement de vestiaires et de bureaux aux ateliers Barbourg à Esch-sur-Alzette
Coût suivant devis : 1.400.000,00 euros
Délibération du conseil communal du 5 décembre 2014

Madame le Bourgmestre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 5 décembre 2014 aux termes de laquelle le conseil communal a approuvé le projet relatif à l'aménagement de vestiaires et de bureaux aux ateliers Barbourg dont le coût suivant devis s'élève à 1.400.000,00 €.

Les autorités communales sont invitées à tenir compte des remarques formulées par les instances gouvernementales consultées en leurs avis respectifs joints en annexe.

J'attire votre attention sur le fait que l'avis du ministère de la santé fait défaut au dossier. Au cas où cet avis intervenant ultérieurement rendrait nécessaire une modification du projet par la suite, le projet remanié devrait suivre la procédure définie à l'article 157 du règlement grand-ducal modifié du 3 août 2009 portant exécution de la loi modifiée du 25 juin 2009 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Il va sans dire que la présente approbation ne dispense pas les autorités communales de se conformer aux dispositions légales et réglementaires applicables en matière d'aménagement communal.

Veuillez agréer, Madame le Bourgmestre, l'assurance de ma considération parfaite.

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Conseiller de direction,

Clara Muller

